

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Massacres de civil-es : le nouveau gouvernement français doit s'engager immédiatement pour la paix au Proche-Orient

La guerre menée par Israël contre le peuple palestinien se propage au Liban depuis quelques jours. Après des attentats qui ont fait des dizaines de morts et des milliers de blessés au Liban la semaine dernière, depuis ce week-end le sud de Beyrouth est bombardé. Les frappes de ce lundi ont fait près de 500 morts et des milliers de blessés selon le Ministère libanais de la santé. Des milliers d'habitants du Sud Liban ont pris la fuite.

La CGT est extrêmement préoccupée du risque d'escalade et d'embrasement dans la région. La folie meurtrière doit impérativement être stoppée. La CGT exige :

- un cessez-le-feu immédiat et pérenne à Gaza et au Liban, la fin du blocus et le retrait de l'armée israélienne de la bande de Gaza et de la Cisjordanie ;
- un soutien matériel et politique à l'UNRWA attaqué par l'armée israélienne ;
- la protection des journalistes palestinien-nes et l'ouverture de Gaza à la presse internationale ;
- la libération de toutes les personnes détenues : les 101 otages israéliens détenus depuis près d'un an par le Hamas, les 10 000 prisonniers politiques palestiniens détenus au mépris du droit international, les milliers de Palestinien-nes de Gaza en centres de détention et de torture ;
- la fin de l'occupation, de la colonisation et de la politique d'apartheid vis-à-vis des Palestinien-nes et la fin de la criminalisation des défenseur-es de la paix en Israël.

L'acharnement de Netanyahou contre la Palestine avec plus de 40 000 morts dont 10 000 enfants dans la bande de Gaza, depuis le 7 octobre 2023, continue en dépit du risque génocidaire tel que la Cour Internationale de Justice l'a indiqué il a quelques semaines.

La CGT réitère sa demande auprès du gouvernement français. Il doit prendre une position claire et forte en faveur de la paix et mettre fin à l'impunité dont bénéficie le gouvernement israélien de Netanyahou.

Cela passe notamment par :

- la demande d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité de l'ONU pour adopter une résolution contraignante prévoyant un cessez-le-feu immédiat ;
- un embargo sur toutes les livraisons d'armes, de munitions et de composants militaires ;
- la mise en œuvre de sanctions diplomatiques et économiques (notamment suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël) ;
- la reconnaissance par la France de l'État de Palestine, associée au rappel du droit au retour des réfugiés palestiniens et à l'affirmation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

Montreuil, le 24 septembre 2024